ESTIMATES

Supreme Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/75-2001
ISBN 0-660-61732-3

102-01250/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Supreme Court of Canada

Performance Report

For the
period ending
March 31, 2001

The Honourable A. McLellan
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I: The Message from the Registrar 1

Section II: Agency Overview 3
- A. Mandate, Mission and Responsibilities 3
- B. Departmental Organization 5
- C. Societal Context and Operating Environment 7

Section III: Agency Performance 11
- A. Strategic Outcomes and Performance Results Expectations 11
- B. Performance Accomplishments 12

Section IV: Financial Performance 17
- A. Financial Performance Overview 17
- B. Financial Summary Tables 17

Section V: Other Information 23
- A. Contacts for Further Information 23
- B. Listing of Statutory and Departmental Reports 23
- C. Legislation Administered 23
- D. Index 24

I: The Message from the Registrar

In submitting this performance report, we are fulfilling our obligation to give an account of the measures taken by the Office of the Registrar to follow up on the commitments that we made for the 2000-2001 fiscal year. The Office is responsible for the administration of the Court, including the appointment and supervision of Court staff, the management of the Library and the Registry and the publication of the Canada Supreme Court Reports.

The Supreme Court of Canada's 125th anniversary celebrations marked this period and highlighted the Court's role and its contribution to Canadian society. The Court organized a symposium in September 2000, "The Supreme Court: its Legacy and its Challenges", which brought together members of the judiciary and the bar, academics, law students and distinguished foreign judges. With the co-operation of the Canadian Bar Association and the support of the Millennium Bureau of Canada, the conference speakers' papers were published and widely distributed. The broadcasting of the sessions by CPAC allowed us to reach a much larger audience. As well, the Court published a commemorative book, "The Supreme Court of Canada and its Justices 1875-2000", and Canada Post issued a commemorative stamp. Employees of the Court also took part in the celebrations and were able to show their pride in serving Canadians in an institution of national importance. The work on modernizing the Supreme Court Rules, the final part of the celebrations, has also progressed to the point where it should be possible to implement them by the end of 2001.

One of our main objectives is to make the Court more accessible. To that end, we have redesigned our Web site and expanded the on-line information on Court files as well as the access of external users of the Library to certain electronic resources. We are proud of the very positive feedback from those who have dealt with the Court whether in person, by telephone or on-line.

However, the daily challenges persist. Despite the dedication of our employees and the commitment of the management committee, the backlog of cases has increased. There are complex and multiple reasons for this. Our resources, which were already stretched to their limits, face a further increase in the judicial workload, due to an increase in the number of applications for leave to appeal and the complexity of the cases, the growth in activities related to the visibility of the Court, attributable in particular to its international influence, and the work resulting from government initiatives affecting the public service. The serious accommodation shortage, which was not resolved during the period in question, has exacerbated all of these pressures and prevented us from improving the situation. Implementing "Results for Canadians" is important to us, but to do so the Court must have the necessary human and material resources at its disposal.

II: Agency Overview

A. Mandate, Mission and Responsibilities

Our Mandate

The Supreme Court of Canada's mandate is to have and exercise an appellate, civil and criminal jurisdiction within and throughout Canada.

Our Mission

The mission of the Office of the Registrar is to provide the best possible decision-making environment for the Court.

The Supreme Court of Canada is Canada's highest court and one of its most important national institutions. It hears appeals from all the provinces and territories as well as from the Federal Court on matters both civil and criminal. In addition, the Court is required to give its opinion on any question referred to it by the Governor in Council.

The importance of the Court's decisions for Canadian society is well recognized. The Court assures uniformity, consistency and correctness in the articulation, development and interpretation of legal principles throughout the Canadian judicial system.

Its jurisdiction is derived from the *Supreme Court Act* and other Acts of Parliament such as the *Criminal Code*. In the year 2000, the Supreme Court marked its 125th Anniversary and its 50th year as Canada's final court of appeal.

The Court comprises the Chief Justice and eight Puisne Judges, all of whom are appointed by the Governor in Council. The Court hears appeals from three sources.

- In most cases permission to appeal must first be obtained. Such permission, or leave to appeal, is given by the Court if a case involves a question of public importance or if it raises an important issue of law (or a combination of law and fact) that warrants consideration by the Court.

- The Court also hears appeals for which leave to appeal is not required. For example, when in a criminal case a court of appeal reverses an acquittal or when a judge of that court dissents on a point of law, it is possible to appeal as of right to the Court.

- The third source is the referral power of the Governor in Council. The Court is required to give an opinion on constitutional or other questions when asked to do so.

Applications for leave to appeal are determined by a panel of three Judges, usually based on written submissions filed by the parties. The Court considers on average 600 of these applications in a year. An oral hearing may be held when so ordered by the Court. If leave is refused, it is the end of the case. If leave is granted, or when a case comes directly to the Court from one of the other sources, written legal arguments and other documentation are prepared and filed by the parties. A hearing of the appeal is then scheduled. Before an appeal reaches the hearing stage, numerous motions (such as those for intervener status or for extension of time for the filing of documents) may be brought by the parties. These are usually dealt with by a single Judge, or by the Registrar.

The Court sits only in Ottawa, and holds three sessions per year during which it hears approximately 120 appeals. The hearings are open to the public and are usually televised. Interpretation services are provided in the courtroom for all hearings. A quorum consists of five members for appeals, but most are heard by a panel of seven or nine Judges. As a general rule, the Court allows two hours for oral argument. The Court's weekly schedule of hearings, with summaries of cases, is published in the **Bulletin of Proceedings**. These and basic information about cases, including the list of documents filed and party information, are available on the Internet (http://www.scc-csc.gc.ca).

The decision of the Court is sometimes given immediately at the end of the oral argument, but more often it is reserved to enable the Judges to write reasons. When a reserved decision is ready to be delivered, the date for release is announced and the decisions are deposited with the Registrar. Reasons for judgment in both official languages are made available to the parties and to the public in printed form and to legal databases in electronic format. The decisions of the Court and the Bulletin are also made available on the Internet through a project undertaken with the University of Montréal. As required by its constitutive statute and the *Official Languages Act*, the Court publishes its decisions in both official languages in the **Supreme Court Reports**, which include all the reasons for judgment rendered by the Court in a given calendar year.

B. Departmental Organization

The Supreme Court of Canada has a single Business Line - the Office of the Registrar - which provides the services the Court requires to render its decisions. The organization of the Office of the Registrar is shown in the Chart below.

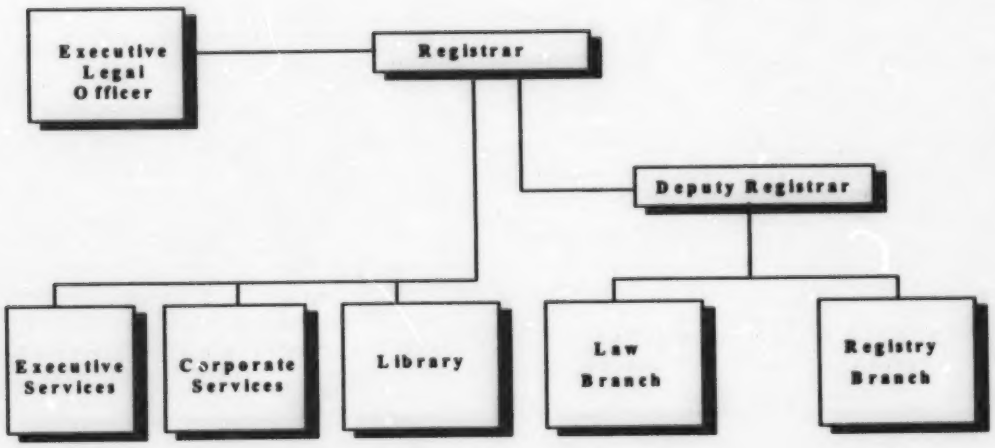

The Registrar, who answers directly to the Chief Justice, is responsible for the administration of the Court and exercises quasi judicial powers. The Registrar and Deputy Registrar are appointed by the Governor in Council. An Executive Legal Officer and Legal Officer are also attached to the office of the Chief Justice. Executive Services, headed up by a Chief of Staff reporting to the Registrar is responsible for management support, covering functions such as support for the Justices' chambers, the law clerk program, and dignitary visits.

The Deputy Registrar oversees the work of the Court Operations Sector, which includes the Registry Branch and the Law Branch. Public information services, including the management of the Court's web site and its Tour Program, are provided by the Deputy Registrar.

The Registry plays a pivotal role in the functioning of the court. It is the hub of all procedural and documentary activities at the Court. The Registry processes, records and directs the flow of all documents filed by the parties and records all events which take place during the life of a case. It "cases manages" every leave application, appeal and motion to ensure that cases are dealt with efficiently, so that no time is wasted by judges on procedural matters or incomplete filings. The Registry also schedules the Court's sittings, and finalizes the documentation for cases after judgments have been rendered.

The Law Branch provides legal services to the Justices and administration of the Supreme Court of Canada, and manages the publication of the judgments of the Supreme Court of Canada and the Registrar's legal correspondence, including providing legal opinions on leave applications filed and legal editing of all reasons for decisions. The Branch also prepares and publishes the Bulletin of Proceedings and press releases outlining the court's agenda and listing judgments rendered or to be rendered. Legal and general translation and terminology services are provided by the jurilinguists of the Law Branch supported by external translation services.

The Supreme Court of Canada Library is a major research library supporting the Court's need for access to authentic current and historic legal information in an increasingly global, digital environment. The Library's extensive collection of approximately 200,000 volumes comprises statutes, law reports, periodicals, and treatises from major common and civil law jurisdictions, including Canada, the United Kingdom, the United States, Australia, New Zealand, France and Belgium. Its print, microform, and electronic holdings are supplemented by access to a vast range of electronic networks and databases.

The administrative and operational support to the Judges and Court staff is provided by the Corporate Services Sector, which is responsible for accommodation, finance, human resources, administration and security, and informatics.

C. Societal Context and Operating Environment

Workload

Coping with Increasing Workload

The volume and nature of work carried out under the Program is largely dictated by the activities of the Bench. The continuing increases in applications for leave to appeal has meant that a chronic backlog in cases has not been dealt with and results in longer delays for litigants between the institution and the disposition of a case.

Though the *Charter of Rights and Freedoms* was proclaimed nearly 20 years ago, it continues to exert an important influence on the Court, presenting it with difficult and complex issues for resolution. These issues require in depth research and analysis and their resolution engages the attention of Canadians from all walks of life.

In addition, Canada's increasingly diverse population seems more assertive and more willing to challenge the perceived wisdom of its leaders – often in court. Advocacy groups bring to the fore societal as well as legal problems such as the unequal treatment of women, the situation of Canada's aboriginal people and the sexual abuse of children.As well, it is not just the fact of the growth that is important. The areas into which the new growth has taken the law are equally significant. Biotechnology, euthanasia, the rights of same-sex couples, aboriginal entitlements – the list goes on.

Efforts by the Judges to render decisions without delay affect the workload of the Court's staff and of the Judges themselves. The Court continues to pursue a policy of delivering judgments quickly, both on applications for leave to appeal determined by a panel of three Judges, usually based on written submissions filed by the parties, and on appeals when leave has been granted.

International Judicial Role

Enhanced International Judicial Role

The Court is an increasingly active member of the international community of judges and jurists. The members of the Court through protocols, arrangements and international associations, exchange experiences with jurists world-wide.

The benefits that derive from the visits of the Supreme Court of Canada judges outside Canada have been acknowledged widely. There is no doubt that discussions with foreign judges and officials on constitutional issues, judicial education and court reform reinforce the rule of law and foster democratic development, national stability, protection of human rights, as well as economic growth.

Public Information Role

The continuing increase in cases related to human rights and Canadians' increasing interest in high-profile cases have placed the Court more and more in the public eye. This is enhanced by the increasing demands of litigants, the media, and the general public for information.

Providing access to information by the Public

The Court offers in-depth background information to the media on upcoming cases and on its decisions in order to promote knowledgeable, fair reporting of the work of the Court. It is important for the Court to provide these briefings and information to the media since the Court cannot defend itself against criticism or misunderstanding of its work and it is only through a well-informed media that the Canadian public will understand the Court's decisions and their effect. This public information role is becoming increasingly demanding, as demonstrated by the frequent news stories featuring the Court.

General enquiries and requests for access to information by the public are increasing, resulting from a better-informed and demanding public and from the captivating issues debated in Court cases. For example, there is an ever increasing number of law students who ask for factums, and phone calls, e-mails and letters from the general public are increasing. The Court must maintain current and complete information on its public Internet site, as well producing publications such as the Bulletin of Proceedings and the Supreme Court Reports. In addition, guided tours, led by law students, are provided to the almost 35,000 people who visit the Court each year.

Information Technology

Expectations of Canadians for fast, cost-effective access to the Court by the means of their choice require the Court to continually enhance its information and computer systems and programs to enable its staff to provide the expected services.

Keeping pace with Information Technology changes

The Court's files have traditionally been available only in hard copy. With parts of the Case Management System now on-line and accessible to the legal community and public via the Internet, staff must be able to meet the enhanced requirement for the timely processing of legal documents. The Supreme Court of Canada must continue to keep pace with technological advancements in information management and dissemination and move ahead with such projects such as e-filing. It must also achieve the target date of 2004 for Government on-Line projects.

Accommodation

Resolving the accommodation issue

For a number of years, accommodation for the members and staff of the Supreme Court of Canada has been identified as a significant issue. The Supreme Court of Canada with its 9 Justices and approximately 161 full-time equivalents, presently share the building with 13 Justices of the Federal Court, and some 50 administrative staff. Although the relocation of the Federal Court has been in the discussion stage for a number of years, a decision remains outstanding. In the Departmental Performance Report for 1999-2000, the message from the Supreme Court's Registrar highlighted that the Court's "plan for renewal has been hampered by a long-standing difficulty, which despite our best efforts to resolve, has now reached a crisis point - that is, our inability to obtain appropriate accommodation for our staff within the Supreme Court building." The Chief Justice, the Right Honourable Beverley McLachlin, during an August 2001 address to the Canadian Bar Association stated that "the Court's physical resources, like its human resources, are stretched to capacity." Discussions are continuing to determine strategies to resolve this situation.

III: Agency Performance

The Supreme Court of Canada's approved Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) is comprised of one business line: the Office of the Registrar.

A. Strategic Outcomes and Performance Results Expectations

The strategic outcome for the office of the Registrar is to provide the best possible decision-making environment for the Court. The following table has been created from SCC commitments published in the 2000-2001 Report on Plans and Priorities.

Supreme Court of Canada	
To provide Canadians with:	**to be demonstrated by:**
An independent judiciary.	- Appropriate arms-length relationships with Parliament, the Department of Justice and the Central Agencies; - Exchange of information on judicial systems with groups of officials from courts in other jurisdictions; - Participation in international associations to enhance awareness of international judicial developments.
Improved access to the Court and its services.	- Broadening of the Court's Web Site with the objective of adding options available to litigants and the public; - Completion of the first phase of the Court's electronic filing project; - Modernization of the Supreme Court of Canada Rules; - Provision of an information base needed by the Court to fulfil its mandate; and, - A redesign of the Bulletin of Proceedings by September 2000, to provide better information to the public.
Cases processed without delay.	- Enhancements to the Case Management System to allow for easier and more comprehensive access to the Court's database of these cases before it.

B. Performance Accomplishments

An Independent Judiciary

In 2000-2001, the institutional independence of the Supreme Court of Canada continued to be safeguarded. The Registrar regularly confers with the Justices to assess their level of comfort that the Supreme Court of Canada is maintaining its institutional independence.

Media coverage is also used to gauge the perception of the Court's institutional independence from the outside. The Court's administration complies with recognized principles of public management and fulfils reporting requirements. As well, the Court offers in-depth background information to the media on upcoming cases and on its decisions in order to promote knowledgeable, fair reporting of the work of the Court.

Also, through its involvement in Head of Federal Agencies and Small Agencies Administrators networks, the Office of the Registrar has raised for discussion the difficulties inherent in judicial or quasi-judicial bodies fitting into the "portfolio system".

Improved Access to the Court and its Services

A prototype of a revamped Bulletin of Proceedings was developed to provide timely information to the public, leveraging technologies and seeking input from users.

The Library Management System plays a key role in ensuring the timeliness and integrity of Court research as the legal information environment evolves from a primarily print-based one to a print and multi-format digital one. A feasibility study for a system integrating print and electronic collections as well as providing seamless links to remote partners' catalogues and databases plus electronic document delivery resulted in the decision to upgrade the current system incrementally. All modules will migrate to web-based modules, with the eventual aim of a client-centred single interface.

Information about library resources is made available to the legal profession, the academic community, and the general public via the Court's Web Site. Arrangements for borrowing items may be made through any of its federal or provincial and territorial court and bar library resource sharing partners. During 2000-2001, the Library's Internet site logged more than 148,900 hits from approximately 16,300 visitors from over 46 countries.

The Court also announced research enhancements for visiting counsel. It will install high speed cable access and provide two laptop computers to lawyers wishing to use a personal password to access legal databases and the Internet while at the Library.

A new Case Management System has been in operation since December 1998 allowing for easier and more comprehensive access to the Court's database. Enhancements to the system are continuing to improve workflow management.

An electronic filing pilot project was developed with the Department of Justice.

With extensive consultation, the *Rules of the Supreme Court of Canada* have been redrafted and should be in force by January 2002.

Cases Processed Without Delay

- Following the trend evident over the last decade, the Court's judicial case load increased again in 2000-2001. The total of 659 new cases (leave applications and appeals) filed in 2000, represented an increase of 36% over the number filed in 1990. Six hundred and forty leave applications were submitted to the Court for decision in 2000, an increase of 50% over the number submitted in 1990. However, the increased number of leave applications submitted meant that staff resources were diverted from the judgment process, and the Court issued fewer judgments than usual. Similarly, the Court heard a relatively low number of appeals in 2000, a reflection the low number of leave applications submitted in the previous year. Efforts to reduce time lapses were not successful, and this remains a priority with the Court.

Workload Summary 1990 to 2000

Average Time Lapses (in months)

Between filing of application for leave and decision on application for leave	4.6	3.5	3.6	4	3.4	3.8	4.4	3.5	3.9	5.2	5.4
Between date leave granted (or date notice of appeal as of right filed) and hearing	17	15	12.4	13.1	10.5	9.9	11.8	10.9	12	11.1	12.5
Between hearing and judgment	6.3	3.6	3.6	4.1	3	3.8	3	2.8	2.8	5.4	5.8

All applications for leave, appeals and judgments are counted by individual file number.

Modern Management

In 2000/2001 the Supreme Court of Canada undertook a redesign of its Web Site, updating the content to comply with Common Look and Feel standards and increase the value of the information offered there. In addition, with the implementation of a web services platform, the Court began providing real-time access to information residing in its case management system. The Court also conducted a comprehensive assessment of approaches to electronic filing in use in other jurisdictions and other Countries. In the context of this assessment, operational requirements were clarified and documented in a requirements specification document, as well as key issues to consider in the transition to electronic service delivery. With this work complete, the Court is well positioned to begin development of electronic filing services in 2001/2002 in support of the Government of Canada Government On-Line agenda.

During the review period, the enhancement of human resource management throughout the Court from both the technological and operational perspectives has been a high priority. Special attention has been focused on sustaining the organization's supportive culture regarding employment equity. Significant effort was deployed following the Public Service-wide survey to address gaps pro-actively. A review of internal policies and procedures was launched and various committees were created to strengthen cross-functional internal communications.

During the past year, the Court had very little opportunities to work at modernizing comptrollership. It now plans to work on modern comptrollership initiatives jointly with other courts. SCC intends to build on the achievements of pilot project departments to customize a strategy with realistic and realisable targets to modernize SCC management practices.

IV: Financial Performance

A. Financial Performance Overview

This section provides a financial performance overview using a set of various financial tables. The format of these tables is standard throughout the federal government. All figures reported under "Planned Spending", "total Authorities" and "Actual" columns of the Financial Tables correspond to amounts published in the 2000-2001 Main Estimates and in the 2000-2001 Public Accounts.

B. Financial Summary Tables

In 2000-2001, only the following financial tables were applicable to the Supreme Court of Canada operations:

Table 1 Summary of Voted Appropriations
Table 2 Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3 Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4 Revenues
Table 5 Statutory Payments
Table 6 Transfer Payments

Financial Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2000-2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Supreme Court of Canada			
45	Operating expenditures	11.8	14.6	14
(S)	Judges' salaries, allowances and annuities, annuities to spouses and children of judges and lump sum payments to spouses of judges who die while in office	3.6	3.8	3.8
(S)	Contributions to employee benefit plans	1.3	1.5	1.5
	Total Agency	16.7	19.9	19.3

Note: Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)

	2000-2001		
	Planned Spending	**Total Authorized**	**Actual Spending**
FTEs	144	-	152
Operating	13.1	*16.1*	15.5
Grants & Contributions	3.6	*3.8*	3.8
Total Gross Expenditures	**16.7**	***19.9***	**19.3**
Less:			
Respendable Revenues*	-	-	-
Total Net Expenditures	**16.7**	***19.9***	**19.3**
Other Revenues and Expenditures			
Non-Respendable Revenues**	-0.2	*-0.3*	-0.3
Cost of services provided by other departments	2.7	*2.7*	2.7
Net Cost of the Program	**19.2**	***22.3***	**22.3**

* Formerly "Revenues Credited to the Vote". In some cases, respendable revenues include the statutory item "Expenditures pursuant to Section 29.1(1) of the FAA".

** Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues" (GGR).

Financial Table 3 - Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)

			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Supreme Court of Canada	15.4	17.1	16.7	19.9	19.3
Total	15.4	17.1	16.7	19.9	19.3

Note: Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 4 - Revenues

Revenues ($ millions)

Non-Respendable Revenues

			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Supreme Court of Canada					
Judges' contributions towards annuities	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Sales of goods, services and information products	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Sundries	0.1	0.1	-	0.1	0.1
Total Non-Respendable Revenues	**0.3**	**0.3**	**0.2**	**0.3**	**0.3**
Total Revenues	**0.3**	**0.3**	**0.2**	**0.3**	**0.3**

Financial Table 5 - Statutory Payments

Statutory Payments ($ millions)

			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Supreme Court of Canada					
Payments pursuant to the Judges' Act	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Contributions to employee benefit plans	1.4	1.5	1.3	1.5	1.5
Total Statutory Payments	**3.7**	**3.8**	**3.6**	**3.8**	**3.8**

Financial Table 6 -Transfer Payments

Transfer Payments ($ millions)

			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Supreme Court of Canada					
GRANTS					
Annuities under the Judges' Act	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5
Total Grants	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5
Total Statutory Payments	3.7	3.8	3.6	3.8	3.8

Note: Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

V: Other Information

A. Contacts for Further Information

Supreme Court of Canada Building 301 Wellington Street Ottawa, Ontario K1A 0J1	General Enquiries Telephone: (613) 995-4330 Fax: (613) 996-3063
World Wide Web: http://www@scc-csc.gc.ca	Internet Access reception@scc-csc.gc.ca
Anne Roland - Registrar Telephone: (613) 996-9277	E-mail: rolanda@scc-csc.gc.ca
Louise Meagher - Deputy Registrar Telephone: (613) 996-7521	E-mail: meagherl@scc-csc.gc.ca
Irene O'Connor - Director General, Corporate Services Telephone: (613) 996-2860	E-mail: oconnori@scc-csc.gc.ca

B. Listing of Statutory and Departmental Reports

Supreme Court Reports

Pursuant to Section 17 of the Supreme Court of Canada, the Registrar or the Deputy Registrar, as the Chief Justice directs, reports and publishes the judgments of the Court in the Supreme Court Reports, which include all the reasons for judgment rendered by the Court in a given calendar year.

C. Legislation Administered

Supreme Court Act	R.S.C., 1985, as amended
Judges Act	R.S.C., 1985, as amended

D. Index

A

Access 1, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 23
Accommodation 1, 6, 9

C

Case Management System 8, 11, 13, 14
Comptrollership 15

G

Government On-Line 8

H

Human Resource Management 14

I

Independent Judiciary 11, 12
Information Base 11
Information Role 8
Information Technology 8
International Judicial Role 7
Internet 4, 8, 12, 13, 23

J

Judges 1, 3, 4, 6, 7
Judges Act 23
Judgments 4, 6, 7, 13, 14, 23
Jurisdiction 3, 6, 11, 14

O

Office of the Registrar 1, 3, 5, 11, 12

S

Supreme Court Act 3, 23

T

Transfer Payments 17, 22

W

Workload 1, 7, 14

Cour suprême du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/75-2001
ISBN 0-660-61732-3

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Cour suprême du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2001

L'Honorable A. McLellan
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

Table des matières

Partie I : Le message du registraire 1

Partie II : Aperçu de l'agence 3
A. Mandat, rôles et responsabilités 3
B. Organisation de l'agence 5
C. Contexte social et cadre de fonctionnement 7

Partie III : Rendement de l'agence 11
A. Résultats stratégiques et attentes en matière de rendement 11
B. Rendement 12

Partie IV : Rendement financier 17
A. Aperçu du rendement financier 17
B. Tableaux financiers récapitulatifs 17

Partie V : Autres renseignements 23
A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 23
B. Liste des rapports prévus par la loi et des rapports de l'agence 23
C. Lois appliquées 23
D. Index 24

I : Le message du registraire

En soumettant le présent rapport de rendement, nous remplissons notre obligation de rendre compte des mesures adoptées par le Bureau du registraire pour donner suite aux engagements pris pour l'exercice 2000-2001. Le Bureau assume l'administration de la Cour, ce qui comprend la nomination et direction du personnel, administration de la bibliothèque et du greffe et publication du *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada.*

Les célébrations du 125e anniversaire de la création de la Cour suprême du Canada ont marqué la période en cause et mis en lumière le rôle de la Cour et son apport à la société canadienne. La Cour a organisé un Symposium en septembre 2000, intitulé « La Cour suprême du Canada : héritage et défis », qui a réuni des membres du judiciaire et des barreaux, des universitaires, des étudiants en droit ainsi que d'éminents juges étrangers. Grâce à la collaboration de l'Association du Barreau canadien et à l'appui du Bureau du Canada pour le millénaire, les exposés des conférenciers ont été publiés et distribués largement. La télédiffusion des séances assurée par CPAC a permis de toucher un plus large public. La Cour a publié un livre commémoratif, sous le titre *La Cour suprême du Canada et ses juges, 1875-2000*, et Postes Canada a publié un timbre commémoratif. Les employés de la Cour ont aussi participé aux célébrations et ont pu souligner leur fierté de servir les Canadiens dans une institution d'envergure nationale. Enfin les travaux de modernisation des Règles de la Cour suprême, dernier volet des célébrations, ont aussi progressé, ce qui devrait permettre leur mise en oeuvre à la fin de 2001.

Pour faciliter l'accès à la Cour, un de nos objectifs importants, nous avons restructuré notre site Web et élargi l'information en ligne sur les dossiers de la Cour et l'accès des usagers externes de la Bibliothèque à certaines ressources électroniques. Nous sommes fiers de la rétroaction très positive des personnes qui s'adressent à la Cour en quelque capacité que ce soit, tant en personne et au téléphone qu'en ligne.

Les défis quotidiens n'ont pas pour autant ralenti. Malgré le dévouement de nos employés et l'engagement du comité de gestion, il faut constater que les arriérés dans les dossiers de la Cour ont augmenté. Les causes en sont complexes et multiples. Nos ressources, pourtant déjà utilisées à pleine capacité, ont fait face à une nouvelle augmentation de la charge de travail judiciaire, notamment due à la hausse du nombre de demandes d'autorisation d'appel et à la complexité des dossiers, à la croissance des activités reliées à la visibilité de la Cour, imputable en particulier à son rayonnement international, et au travail découlant des initiatives gouvernementales touchant la fonction publique. La grave crise des locaux, qui n'a pas été résolue durant la période en cause, a exacerbé toutes ces pressions et fait obstacle à toute amélioration de la situation. Concrétiser « Des résultats pour les Canadiens et Canadiennes » nous tient à coeur, mais, pour ce faire, la Cour doit disposer de ressources humaines et matérielles qui lui permettent d'atteindre cet objectif.

II : Aperçu de l'agence

A. Mandat, rôles et responsabilités

Notre mandat
La Cour suprême du Canada est « la juridiction d'appel en matière civile et pénale pour l'ensemble du Canada ».

Notre mission
La mission du Bureau du registraire est de « fournir à la Cour le cadre le plus favorable possible à la prise de décision ».

La Cour suprême du Canada est la plus haute instance judiciaire du pays et, à ce titre, l'une des institutions nationales les plus importantes au Canada. Elle a compétence pour entendre toutes affaires déférées par les provinces et les territoires ainsi que par la Cour fédérale, en matière civile et criminelle. Elle se prononce sur différentes questions à la demande du gouverneur en conseil.

L'importance des arrêts de la Cour pour la société canadienne est bien connue. La Cour assure uniformité, cohérence et justesse dans la définition, l'élaboration et l'interprétation des principes juridiques dans tout le système judiciaire canadien.

Elle tient ses pouvoirs de la *Loi sur la Cour suprême* et d'autres lois du Parlement comme le *Code criminel*. En l'an 2000, la Cour suprême a célébré le 125e anniversaire de sa création et le 50e anniversaire de son institution comme tribunal de dernière instance au Canada.

La Cour se compose du Juge en chef et de huit juges puînés, tous nommés par le gouverneur en conseil. La Cour entend des appels provenant de trois sources.

- Dans la plupart des cas, il faut d'abord obtenir une autorisation d'appel; celle-ci est accordée par la Cour si une affaire comporte une question d'intérêt public ou si elle soulève une importante question de droit (ou de droit et de fait) qui justifie son examen par la Cour.

- La Cour entend également des affaires à l'égard desquelles l'autorisation d'appel n'est pas exigée. Par exemple, en matière criminelle, lorsqu'une cour d'appel infirme un acquittement ou lorsqu'un juge de cette cour est dissident sur un point de droit, il est possible d'interjeter appel de plein droit à la Cour.

- La troisième source est le pouvoir de renvoi du gouverneur en conseil. Sur demande, la Cour est tenue de donner un avis sur des questions constitutionnelles ou autres.

Les demandes d'autorisation d'appel sont soumises à une formation de trois juges qui statuent habituellement sur le fondement d'arguments écrits présentés par les parties. La Cour examine en moyenne 600 demandes d'autorisation d'appel par année. Il ne peut y avoir audition que si la Cour l'ordonne. Si l'autorisation est refusée, l'affaire prend fin. Si l'autorisation est accordée, ou lorsqu'une affaire arrive directement à la Cour de l'une des autres sources, les parties préparent et présentent des arguments écrits et d'autres documents. La date de l'audition de l'appel est alors fixée. Avant qu'un appel parvienne à l'étape de l'audition, de nombreuses requêtes (comme des demandes de prorogation du délai pour le dépôt de documents) peuvent être présentées par les parties. Elles sont habituellement traitées par un seul juge ou par le Registraire.

La Cour ne siège qu'à Ottawa et tient trois sessions par année au cours desquelles elle entend environ 100 appels. Les audiences sont publiques et sont habituellement télédiffusées. Lors des auditions, des services d'interprétation sont assurés dans la salle d'audience. Le quorum est constitué de cinq juges pour les appels, mais la plupart des affaires sont entendues par une formation de sept ou neuf juges. En règle générale, la Cour accorde deux heures pour la plaidoirie. Le rôle hebdomadaire de la Cour, avec les résumés des affaires, est publié dans le ***Bulletin des procédures***. Ces informations et d'autres renseignements de base sur les causes, dont la liste des documents déposés et des données sur les parties aux litiges sont accessibles sur Internet (http://www.scc-csc.gc.ca).

Le jugement de la Cour est parfois rendu immédiatement à la fin des plaidoiries, mais plus souvent qu'autrement, il est pris en délibéré pour permettre aux juges de rédiger leurs motifs. Lorsqu'une décision prise en délibéré est prête à être rendue, la date de la publication est annoncée et la décision est déposée auprès du registraire. Les motifs de jugement sont distribués dans les deux langues officielles aux parties et au public en format papier, et consignés en format électronique dans les banques de données juridiques. Les décisions de la Cour et le Bulletin peuvent également être consultés au moyen d'Internet dans le cadre d'un projet entrepris avec la collaboration de l'Université de Montréal. Comme l'exige sa loi constitutive et la *Loi sur les langues officielles*, la Cour publie ses décisions dans les deux langues officielles dans le ***Recueil des arrêts de la Cour suprême***, qui comprend tous les jugements rendus par la Cour au cours d'une année civile.

B. Organisation de l'agence

Le seul secteur d'activité, celui du Bureau du registraire, a pour mission de fournir à la Cour les services dont elle a besoin pour exercer ses fonctions juridictionnelles. La structure du Bureau est illustrée ci-dessous.

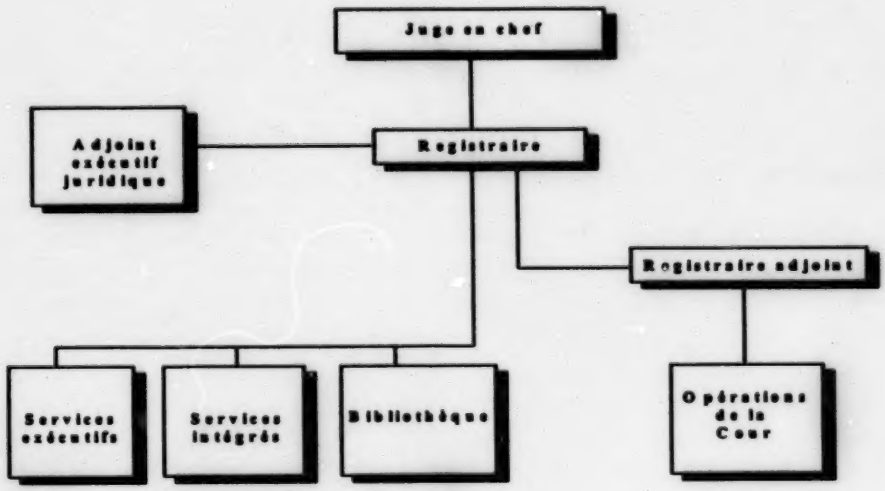

Le registraire, qui relève directement du juge en chef, est chargé de l'administration de la Cour en plus d'exercer des pouvoirs quasi judiciaires. Le registraire et le registraire adjoint sont nommés par le gouverneur en conseil. Le bureau du juge en chef compte en outre un adjoint exécutif juridique et un agent juridique. La Direction générale des services exécutifs, placée sous la direction d'un chef de cabinet, est responsable du soutien à la gestion et veillent entre autres au soutien administratif des cabinets des juges, du programme des auxiliaires juridiques et des visites de dignitaires.

Le registraire adjoint supervise le travail du Secteur des opérations de la Cour, qui est constitué de la Direction du greffe et de la Direction générale du droit. Les services d'information au public, y compris l'administration du site Web de la Cour suprême et son programme de visites, relèvent du registraire adjoint.

Le greffe joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du tribunal. Il est le centre de toutes les activités relatives aux procédures et à la documentation. Il traite, enregistre et achemine tous les documents produits par les parties et consigne tous les événements qui surviennent dans le cours d'une affaire. Il prend en charge chaque demande d'autorisation, appel et requête pour faire en sorte que chaque affaire soit traitée efficacement, de sorte que les juges ne perdent pas de temps sur des questions d'ordre procédural ou à cause de dossiers incomplets. De plus, le greffe prépare le calendrier des séances de la Cour et s'occupe du traitement final de la documentation relative aux affaires une fois le jugement rendu.

La Direction générale du droit fournit des services juridiques aux juges et au personnel administratif de la Cour suprême du Canada en plus de gérer la publication des arrêts de la Cour et la correspondance juridique du registraire, notamment en rédigeant des avis juridiques sur les demandes d'autorisation d'appel qui sont déposées et en assurant la révision technique des motifs des arrêts. La Direction prépare et publie en outre le *Bulletin des procédures* et les communiqués présentant le calendrier des activités de la Cour et la liste des jugements rendus ou à rendre. Les services de traduction et de terminologie juridiques et générales sont assurés par les jurilinguistes de la Direction des services juridiques, appuyés par des services externes.

La bibliothèque de la Cour suprême est une grande bibliothèque de recherche. Elle répond aux besoins de la Cour en mettant à sa disposition de l'information juridique authentique, de nature courante ou historique, dans un environnement de plus en plus international et numérique.

Sa collection réunit les textes de loi, la jurisprudence, les périodiques et des ouvrages juridiques des principaux pays civilistes et de common law dont le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France et la Belgique. Le fonds de la bibliothèque, qui est constitué d'imprimés, de documents électroniques et de microtextes, est complété par l'accès à de nombreux réseaux et banques de données électroniques.

Les juges et le personnel de la Cour bénéficient du soutien administratif et opérationnel du Secteur des services intégrés, qui est responsable des locaux, des finances, des ressources humaines, de l'administration, de la sécurité et de l'informatique.

C. Contexte social et cadre de fonctionnement

Charge de travail

Le volume et la nature du travail effectué dans le cadre du Programme dépendent dans une large mesure des activités des juges. L'augmentation continue du nombre de demandes d'autorisation d'appel entraîne une accumulation d'affaires en suspens et l'allongement des délais entre l'ouverture et la conclusion d'une affaire.

Charge de travail croissante

Bien que la proclamation de la *Charte canadienne des droits et libertés* remonte à près de vingt ans, la *Charte* continue d'exercer une influence importante sur les travaux de la Cour et d'être à l'origine de questions complexes à résoudre. Ces questions exigent une analyse et des recherches approfondies et leur résolution retient l'attention des Canadiens de tous horizons

En outre, la population de plus en plus diverse du Canada semble être plus prompte à faire valoir ses droits et à contester l'apparente sagesse de ses dirigeants, souvent devant les tribunaux. Des groupes de revendication soulèvent des problèmes d'ordre sociétal et juridique comme le traitement inégal réservé aux femmes, la situation des Autochtones au Canada et les abus sexuels sur les enfants. Ce n'est pas seulement la croissance de la charge de travail qui est importante, mais aussi les domaines dans lesquels celle-ci se produit. La liste est longue et inclut l'avortement, l'euthanasie, les droits des couples homosexuels et les droits des Autochtones.

Les efforts déployés par les juges pour rendre leurs décisions avec célérité ont eu un effet sur la charge de travail du personnel de la Cour et des juges eux-mêmes. La Cour maintient sa politique qui est de rendre jugement rapidement tant dans les demandes d'autorisation, soumises à une formation de trois juges qui rendent généralement leur décision à partir des présentations écrites des parties, que dans les appels mêmes, une fois l'autorisation donnée à cette forme de recours.

Rôle judiciaire à l'échelle internationale

Rôle judiciaire international accru

La Cour suprême est de plus en plus active au sein de la communauté internationale des juges et des juristes. Les membres de la Cour partagent leur expérience avec des juristes du monde entier dans le cadre de protocoles, d'ententes et d'associations internationales.

Les avantages découlant des visites des juges de la Cour suprême du Canada à l'étranger sont amplement reconnus. Il ne fait aucun doute que les discussions avec les représentants et les juges étrangers concernant les questions constitutionnelles, la formation des juges et la réorganisation judiciaire renforcent la primauté du droit et stimulent le développement démocratique, la stabilité nationale, la protection des droits de la personne ainsi que la croissance économique.

Rôle d'information

Accessibilité générale de l'information

L'augmentation sans cesse croissante des affaires concernant les droits de la personne et l'intérêt grandissant de la population pour les procès retentissants donnent beaucoup de visibilité à la Cour. Cette situation est exacerbée par l'accroissement des demandes d'information présentées par les plaideurs, les médias et le grand public.

La Cour met à la disposition des médias de l'information documentaire approfondie sur les causes à venir et sur ses décisions afin d'encourager des comptes rendus bien informés et équitables des travaux de la Cour. Il est important que la Cour offre cette information documentaire ainsi que des séances d'information aux médias, car elle ne peut se défendre elle-même des critiques ou des malentendus à l'égard de son travail. De plus, les médias doivent être bien informés si l'on veut que la population canadienne puisse comprendre les décisions de la Cour et leurs répercussions. Ce rôle d'information du public devient de plus en plus exigeant, comme le prouvent les fréquentes références à la Cour dans les médias.

Un nombre grandissant de demandes de renseignements généraux et de demandes d'accès à l'information sont présentées par un public mieux informé et plus exigeant, qui s'intéresse aux questions captivantes débattues devant la Cour. Ainsi, de plus en plus d'étudiants demandent des mémoires, et le nombre d'appels téléphoniques, de messages électroniques et de lettres émanant du public augmente sans cesse. La Cour suprême doit afficher l'information la plus à jour et la plus complète sur son site Internet, en plus de produire des publications comme le *Bulletin des procédures* et le *Recueil des arrêts de la Cour suprême*. En outre, des visites guidées, animées par des étudiants en droit, permettent chaque année à près de 35 000 personnes de visiter la Cour.

Évolution technologique

Technologie : Comme les Canadiens s'attendent à un accès rapide et économique à la Cour par le moyen de leur choix, celle-ci doit mettre à niveau ses systèmes et programmes informatiques, de même que ses systèmes de diffusion de l'information, qui permettent à son personnel de rendre les services escomptés.

Il y a très peu de temps encore, les dossiers de la Cour existaient exclusivement sous forme imprimée. Le système de gestion des dossiers étant maintenant en partie accessible à la communauté juridique et au grand public par Internet, le personnel doit être en mesure de traiter en temps utile les documents juridiques de façon à respecter ces contraintes accrues. La Cour suprême du Canada doit suivre le rythme des progrès technologiques en matière de gestion et de diffusion de l'information et faire avancer la réalisation de projets comme le dépôt électronique des dossiers. Elle doit également respecter la date qui a été fixée pour les projets de Gouvernement en direct, soit 2004.

Locaux

Résoudre la question des locaux

Depuis un certain nombre d'années, la question des locaux des juges et du personnel de la Cour suprême du Canada est une importante source de préoccupation. Neuf juges et environ 161 équivalents temps plein partagent actuellement un bâtiment avec treize juges de la Cour fédérale et un personnel administratif d'une cinquantaine de personnes. Quoique le déménagement de la Cour fédérale soit envisagé depuis plusieurs années, aucune décision n'a encore été prise. Dans le rapport sur le rendement de 1999-2000, le registraire rappelait que l'exécution du « plan de renouveau a été entravée par une difficulté de longue date qui malgré tous les efforts que nous avons déployés oiyr ka résourdre, atteint aujourd'hui un point critique : l'incapacité d'obtenir les locaux requis pour notre personnel au sein de l'édifice de la Cour suprême ». De même, devant les membres de l'Association du Barreau canadien, en août 2001, le juge en chef de la Cour suprême, la très honorable Beverley McLachlin, a déclaré que les ressources matérielles de la Cour, tout comme ses ressources humaines, sont suremployées. Des discussions se poursuivent sur la façon de résoudre le problème.

III : Rendement de l'agence

La structure approuvée de planification, de rapport et de responsabilisation de la Cour suprême du Canada vise un seul secteur d'activité, le Bureau du registraire.

A. Résultats stratégiques et attentes en matière de rendement

L'objectif stratégique du Bureau du registraire est de fournir à la Cour le cadre le plus favorable possible à la prise de décisions. Le tableau suivant a été créé à partir des engagements de la CSC énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001.

Cour suprême du Canada	
Fournir aux Canadiens :	**Ce que démontrent :**
L'indépendance judiciaire.	- des rapports efficaces et sans lien de dépendance avec le Parlement, le ministère de la Justice et les organismes centraux; - l'échange d'information sur les systèmes judiciaires avec des groupes de représentants des tribunaux étrangers; - la participation à des associations internationales pour se tenir au fait de l'évolution du domaine judiciaire à l'échelle internationale.
L'amélioration continue de l'accès à la Cour et à ses services.	- l'élargissement du site Web de la Cour suprême afin d'offrir un plus grand éventail de services aux plaideurs et au grand public; - l'achèvement de la première étape du projet de dépôt électronique des dossiers de la Cour; - la modernisation des *Règles de la Cour suprême du Canada*; - l'accès à la base d'information nécessaire à la Cour pour lui permettre de réaliser son mandat; - une nouvelle conception du *Bulletin des procédures* pour septembre 2000, afin d'assurer un meilleur accès à l'information pour le public.
Le traitement des dossiers sans délai.	- l'amélioration du système de gestion des dossiers judiciaires visant un accès plus facile et plus complet à la base de données des affaires soumises à la Cour.

B. Rendement

L'indépendance judiciaire

En 2000-2001, l'indépendance institutionnelle de la Cour suprême du Canada a été maintenue. Afin de suivre la situation de près, le Registraire consulte régulièrement les juges pour évaluer leur propre perception quant au maintien de cette indépendance.

La couverture médiatique permet aussi de mesurer l'image qu'a le monde extérieur de la Cour. L'administration de la Cour applique les principes reconnus de gestion publique et remplit son obligation de rendre des comptes. La Cour donne en outre aux médias des renseignements contextuels approfondis sur les affaires qu'elle est appelée à entendre et sur les décisions qu'elle rend afin de favoriser une perception juste et équitable du travail qu'elle accomplit.

De plus, par l'entremise du réseau des chefs d'organismes fédéraux et celui des administrateurs de petits organismes, le Bureau du registraire a soulevé les difficultés intrinsèques des organismes judiciaires et quasi judiciaires à s'insérer dans le « système de portefeuille ».

L'amélioration continue de l'accès à la Cour et à ses services

Un prototype d'une nouvelle version du *Bulletin des procédures* a été mis au point en vue d'informer le public en temps opportun. Ce prototype a été établi en tirant partie des technologies et en recueillant les commentaires et suggestions des utilisateurs.

Le système de gestion de la bibliothèque joue un rôle clé dans la réalisation de recherches fiables en temps utile, et ce au fur et à mesure que nous passons d'un fond documentaire juridique essentiellement imprimé vers un fond à la fois imprimé et numérique multiforme. Une étude de faisabilité d'un système intégrant les collections imprimées et électroniques et permettant des liens directs vers les catalogues et les bases de données de partenaires éloignés ainsi que la transmission électronique des documents a abouti à la décision de moderniser progressivement le système actuel. Tous les modules seront désormais fondés sur le Web, le tout en vue d'établir une interface unique axée sur la clientèle.

L'information sur les ressources de la Bibliothèque est transmise aux membres des professions juridiques, de la communauté universitaire et du grand public grâce au site Web de la Cour suprême. Des prêts peuvent être arrangés par l'intermédiaire de l'un ou l'autre des tribunaux fédéraux, provinciaux et territoriaux ou des barreaux provinciaux ou territoriaux qui sont partenaires de l'entente sur le partage des ressources. En 2000-2001, le site Internet de la Bibliothèque a reçu plus de 148 900 visites d'environ 16 300 visiteurs de plus de 46 pays.

La Cour a également annoncé des mesures destinées à faciliter la tâche des avocats qui viennent à la Cour et désirent effectuer des recherches. Elle installera des connexions par câble haute vitesse et mettra deux ordinateurs portatifs à la disposition des avocats qui souhaitent utiliser un mot de passe personnel pour visiter des bases de données juridiques ainsi qu'Internet pendant qu'ils se trouvent à la bibliothèque.

Il existe, depuis décembre 1998, un nouveau système de gestion des dossiers qui simplifie et accroît l'accès à la base de données de la Cour. Les perfectionnements qui lui sont apportées continuent d'améliorer la gestion du flux des documents.

Le ministère de la Justice a participé à la conception d'un projet pilote de dépôt électronique des dossiers.

À la suite de vastes consultations, une nouvelle version des *Règles de la Cour suprême du Canada* a été préparée et devrait entrer en vigueur en janvier 2002.

Le traitement des affaires sans délai

Conformément à la tendance manifeste observée depuis une dizaine d'années, le nombre d'affaires soumises à la Cour a encore augmenté en 2000-2001. Les 659 nouvelles instances (demandes d'autorisation et appels) déposées en 2000 représentent une augmentation de 36 p. 100 par rapport à 1990. Six cent quarante demandes d'autorisation d'appel ont été présentées à la Cour en 2000, soit 50 p. 100 de plus qu'en 1990. Cette hausse du nombre de demandes d'autorisation a entraîné la réaffectation de ressources humaines travaillant normalement aux jugements et, pourtant, la Cour suprême a rendu moins de jugements qu'à l'habitude. De même, la Cour a entendu un nombre relativement peu élevé d'appels en 2000, situation qui reflète le faible nombre de demandes d'autorisation soumises l'année précédente. Les efforts déployés pour réduire les délais n'ont pas porté fruit et cette question demeure une priorité pour la Cour.

Sommaire de la charge de travail de 1990 à 2000

Délais moyens (en mois)											
Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande	4,6	3,5	3,6	4	3,4	3,8	4,4	3,5	3,9	5,2	5,4
Entre la date de l'autorisation (ou de l'avis d'appel de plein droit) et l'audience	17	15	12,4	13,1	10,5	9,9	11,8	10,9	12	11,1	12,5
Entre l'audience et le jugement	6,3	3,6	3,6	4,1	3	3,8	3	2,8	2,8	5,4	5,8

Les demandes d'autorisation, les appels et les jugements sont comptés par numéro de greffe.

Moderniser la gestion

En 2000-2001, la Cour suprême du Canada a entrepris la révision de la conception de son site Web, actualisant son contenu afin de se conformer aux principes de Normalisation des sites et d'accroître la valeur de l'information s'y trouvant. En outre, par suite de l'établissement d'une plate-forme de services Web, la Cour a commencé à donner accès en temps réel à de l'information figurant dans son système de gestion des dossiers judiciaires. La Cour a également effectué un vaste examen des mécanismes de dépôt électronique utilisés par d'autres tribunaux au pays et à l'étranger. A l'occasion de cet examen, on a précisé les exigences opérationnelles dans un devis descriptif et nous avons identifié les principaux aspects à prendre en considération en vue de la transition à un mécanisme électronqiue de prestation du service. Ces diverses tâches étant achevées, la Cour est en mesure de commencer l'élaboration en 2001-2002, des services de dépôt électronique des dossiers dans le cadre du programme Gouvernement en direct du gouvernement du Canada.

Au cours de la période visée par ce rapport, priorité a été accordée à l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans tous les secteurs de la Cour suprême, tant du point de vue technologique qu'opérationnel. Une attention particulière a été accordée au maintien, au sein de l'organisation, du climat favorable à l'équité en matière d'emploi. Des efforts importants ont été déployés à la suite du sondage effectué dans l'ensemble de la fonction publique pour s'attaquer de façon proactive à certains points. Un examen des politiques et procédures internes a été mis en branle et différents comités ont été formés pour améliorer les communications internes entre les divers secteurs.

Au cours de l'année écoulée, la Cour suprême a très peu eu de temps à consacrer à la modernisation de la fonction de contrôleur. Elle projette de participer, de concert avec d'autres tribunaux, à des initiatives en la matière. La Cour suprême entend s'inspirer des réalisations accomplies dans certains ministères ayant participé à un projet-pilote en vue d'élaborer une stratégie de modernisation de ses pratiques de gestion, stratégie qui sera assortie d'objectifs réalistes et réalisables.

IV : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

La présente section donne un aperçu du rendement financier à l'aide d'une série de tableaux financiers. La disposition de ces tableaux est la même pour l'ensemble de l'administration fédérale. Tous les chiffres inscrits dans les colonnes « Dépenses prévues », « Autorisations totales » et « Dépenses réelles » correspondent aux chiffres publiés dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics de 2000-2001.

B. Tableaux financiers récapitulatifs

En 2000-2001, seuls les tableaux financiers suivants s'appliquaient aux activités de la Cour suprême du Canada :

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4	Recettes
Tableau 5	Paiements législatifs
Tableau 6	Paiements de transfert

Tableau financier 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Vote		2000-2001 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Cour suprême du Canada			
45	Dépenses de fonctionnement	11,8	14,6	14
(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat	3,6	3,8	3,8
(S)	Contribution aux régimes	1,3	1,5	1,5
	Total pour l'agence	16,7	19,9	19,3

Note: Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, des Budgets des dépenses supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

	2000-2001		
	Dépenses prévues	**Total des autorisation**	**Dépenses réelles**
ETP	144	-	152
Fonctionnement	13,1	*16,1*	15,5
Subventions et Contributions	3,6	*3,8*	3,8
Total des dépenses brutes	16,7	*19,9*	19,3
Moins : Recettes disponibles*	-	-	-
Total des dépenses nettes	16,7	*19,9*	19,3
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles**	(0,2)	*(0,3)*	(0,3)
Coût des services offerts par d'autres ministères	2,7	*2,7*	2,7
Coût net du programme	19,2	*22,3*	22,3

* Anciennement «Recettes affectées aux dépenses».Parfois, les recettes pouvant être redépensées peuvent aussi inclure le poste législatif «Dépenses conformes au paragraphe 29.1 (1) de la LGFP».

** Anciennement «Recettes affectées au Trésor».

Tableau financier 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

			2000-2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Cour suprême du Canada	15,4	17,1	16,7	19,9	19,3
Total	**15,4**	**17,1**	**16,7**	**19,9**	**19,3**

Note Le total des autorisations correspond à la somme du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 4 - Recettes

Recettes (en millions de dollars)

Recette non disponibles

			2000-2001		
	Recettes réelles 1998-1999	**Recettes réelles 1999-2000**	**Recettes prévues**	**Autorisations totales**	**Recettes réelles**
Cour suprême du Canada					
Contributions des juges pour des rentes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes de biens, services et de produits d'information	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Divers	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Total des recettes non disponibles	**0,3**	**0,3**	**0,3**	**0,3**	**0,3**

Tableau financier 5 - Paiements législatifs

Paiements législatifs (en millions de dollars)

			2000-2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	**Dépenses réelles 1999-2000**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
Cour suprême du Canada					
Paiements en vertu de la Loi sur les juges	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,4	1,5	1,3	1,5	1,5
Total des paiements législatifs	**3,7**	**3,8**	**3,6**	**3,8**	**3,8**

Tableau financier 6 - Paiements de transfert

Paiements de transfert (en millions de dollars)

			2000-2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Cour suprême du Canada					
SUBVENTIONS					
Rentes en vertu de la Loi sur les juges	1,1	1,2	1,3	1,5	1,5
Total des subventions	1,1	1,2	1,3	1,5	1,5
Total des paiements de transfert	1,1	1,2	1,3	1,5	1,5

Note: Les autorisations totales correspondent à la somme du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

V : Autres renseignements

A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Édifice de la Cour suprême du Canada 301, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0J1	Renseignements généraux Téléphone : (613) 995-4330 Télécopieur : (613) 996-3063
World Wide Web : http://www@scc-csc.gc.ca	Accès à l'Internet : reception@scc-csc.gc.ca
Anne Roland - Registraire Téléphone: (613) 996-9277	Adresse Internet : rolanda@scc-csc.gc.ca
Louise Meagher - Registraire adjoint Téléphone: (613) 996-7521	Adresse Internet : meagherl@scc-csc.gc.ca
Irene O'Connor - Directrice générale, Services intégrés Téléphone: (613) 996-2860	Adresse Internet : oconnori@scc-csc.gc.ca

B. Liste des rapports prévus par la loi et des rapports de l'agence

Recueil des arrêts de la Cour suprême

En vertu de l'article 17 de la Loi sur la Cour suprême, le registraire ou le registraire adjoint, selon les instructions du juge en chef, est chargé du rapport et de la publication des arrêts de la Cour dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême, qui comprend tous les motifs de jugement rédigés par la Cour au cours d'une année civile.

C. Lois appliquées

Loi sur la Cour suprême	L.R.C. (1985), sous sa forme modifiée
Loi sur les juges	L.R.C. (1985), sous sa forme modifiée

D. Index

A
Accès 1, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 23

B
Base d'information 11
Bureau du registraire 1, 3, 5, 11, 12

C
Charge de travail 1, 7, 14

F
Fonction de contrôleur 15

G
Gestion des ressources humaines 14
Gouvernement en direct 9, 14

I
Indépendance judiciaire 11, 12
Internet 4, 8, 13, 14, 23

J
Jugements 4, 6, 7, 13, 14, 23
Juges 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 23
Juridiction 3, 14

L
Locaux 1, 6, 9
Loi sur les juges 23
Loi sur la Cour suprême 3, 4, 23

P
Paiements de transfert 17, 22

R
Rôle d'information 8
Rôle judiciaire à l'échelle internationale 7

S
Système de gestion des dossiers judiciaires 8, 11, 12, 13, 14

T
Technologies de l'information **8, 12**